Assemblée communale no 10
de la commune de Bas-Intyamon

du 13 avril 2021 de 20.00 h. à 20.35 h.
à la salle CO2 – La Tour de Trême

Présidence :	Monsieur Claudio Derada, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg Du 1er avril 2021 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamon no 115 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	**974**
Citoyens présents :	**31 personnes présentes pour le 1er point, puis 32 personnes présentes ensuite**
Scrutateurs :	Mme Mélanie Lanthmann et M. Ludovic Moret
Preneur du PV:	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 10ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont Secrétaire communale, Carole Pasquier Administratrices de finances, Sandrine Savary et Léane Barras collaboratrices à l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1er décembre 2020 (il ne sera pas lu)

2. Comptes 2021 (ils ne seront pas lus)
2.1 de fonctionnement
2.2 des investissements :

3. Rapport de la Commission financière et vote des comptes

4. Crédit complémentaire – ruisseau du Bry – Enney

5. Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2021-2026

6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

1. Lecture du procès-verbal no 9 de l'assemblée du 1er décembre 2020

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

La parole n'étant plus demandée**, *M. le Syndic*** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 1er décembre 2020 sont priées de le faire en levant la main. »

Résultat : 31 oui 0 non 0 abstention

2. Comptes 2020

de fonctionnement :

Mme Véronique Dey présente le résumé des comptes 2020 de fonctionnement :

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	1'904'278.56	1'399'716.81	1'639'051.00	1'238'625.00	1'764'634.63	1'250'784.85
1	Ordre public	222'623.20	129'827.20	240'088.00	139'882.00	233'320.76	211'719.53
2	Enseignement et formation	2'080'726.80	157'874.55	1'999'248.00	119'700.00	2'093'919.80	141'813.05
3	Culte, culture et loisirs	145'550.47	251.57	114'062.00	0.00	114'508.57	1.57
4	Santé	560'846.95	5'496.50	525'707.00	5'800.00	497'624.40	16'377.30
5	Affaires sociales	732'876.27	5.12	677'253.00	0.00	690'521.29	5.12
6	Transports et communications	540'707.15	31'917.62	493'978.00	11'000.00	562'973.70	67'747.92
7	Protection et aménagement de l'environnement	853'814.26	846'582.91	742'535.00	625'700.00	785'146.79	743'251.49
8	Economie	674'212.15	594'510.05	783'169.00	682'300.00	974'146.70	880'610.77
9	Finances et impôts	1'329'080.16	6'154'099.83	837'072.00	5'080'696.00	1'085'157.60	5'557'477.45
	Totaux fonctionnement	**9'044'715.97**	**9'320'282.16**	**8'106'163.00**	**7'909'703.00**	**8'801'954.24**	**8'869'789.05**
	Excédent de charges/produits	**275'566.19**			**202'460.00**	**67'834.81**	

Mme Carole Pasquier, Administratrice des finances, détaille les comptes à l'aide de graphiques explicatifs :

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits

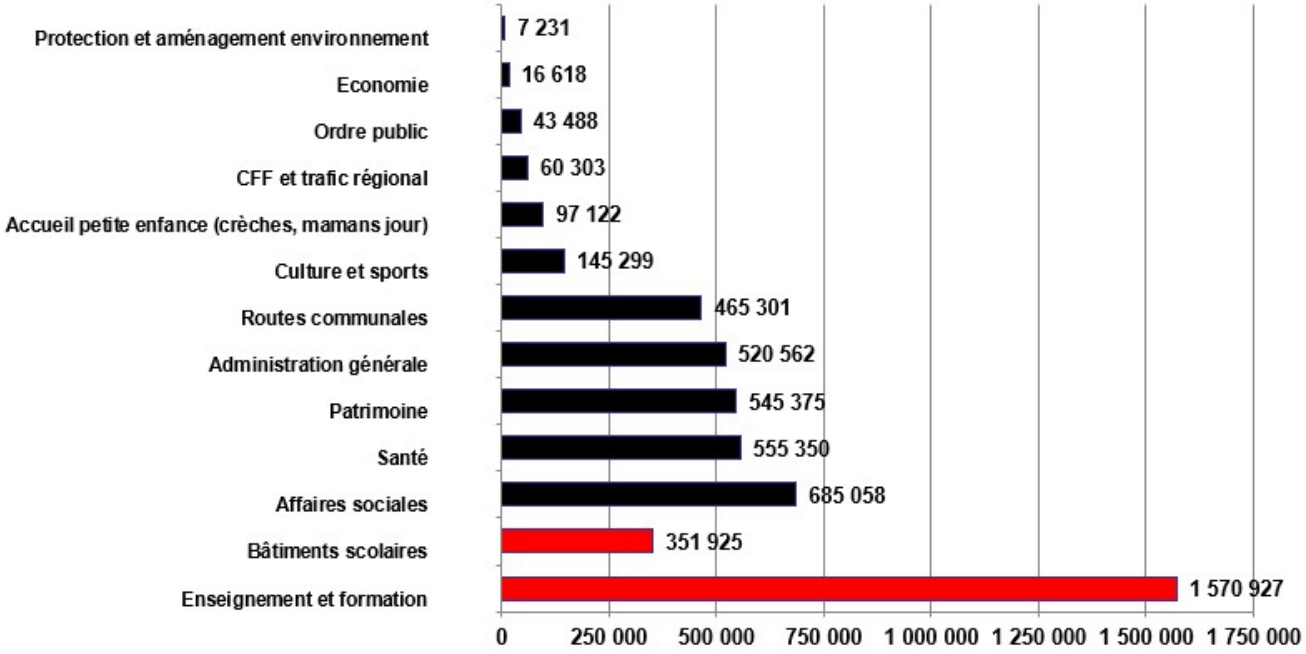

Enseignement et formation

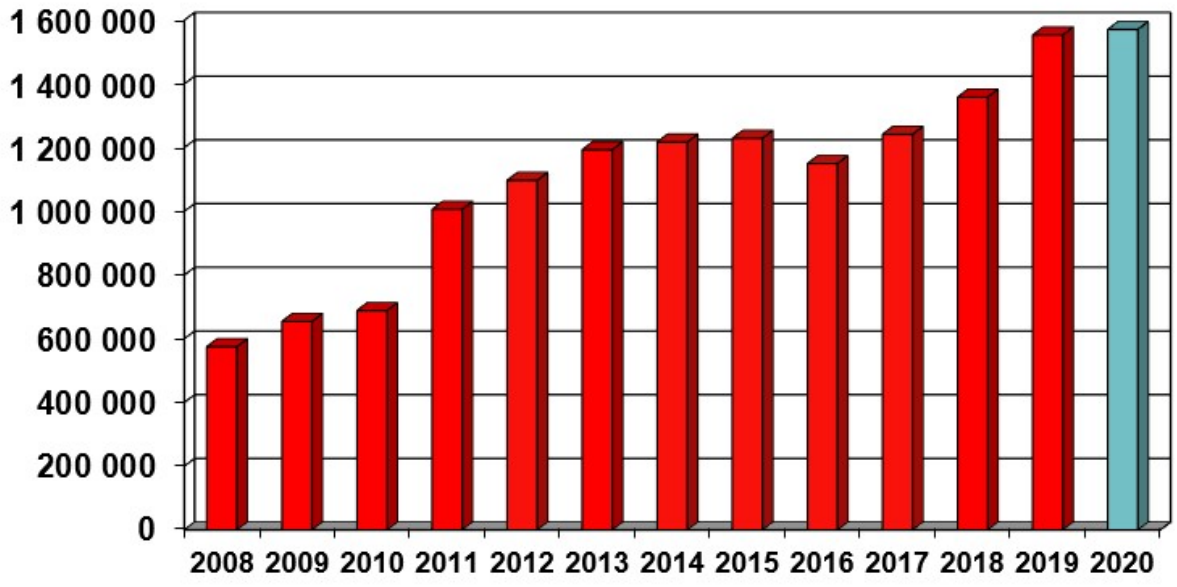

+ Fr. 17'383.00 (+ 1.12%) par rapport aux comptes 2019
- Fr. 8'199.00 (- 0,52 %) par rapport au budget 2020

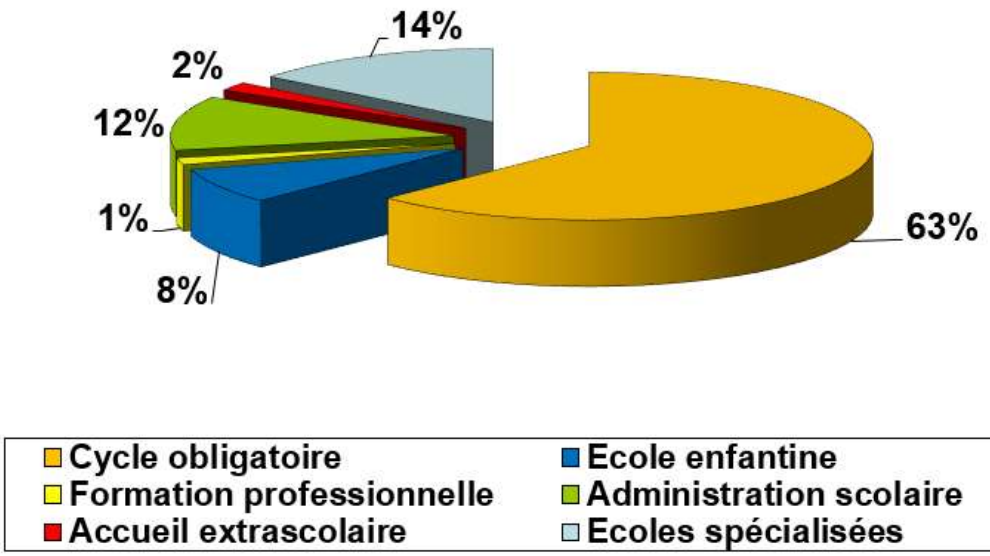

Santé

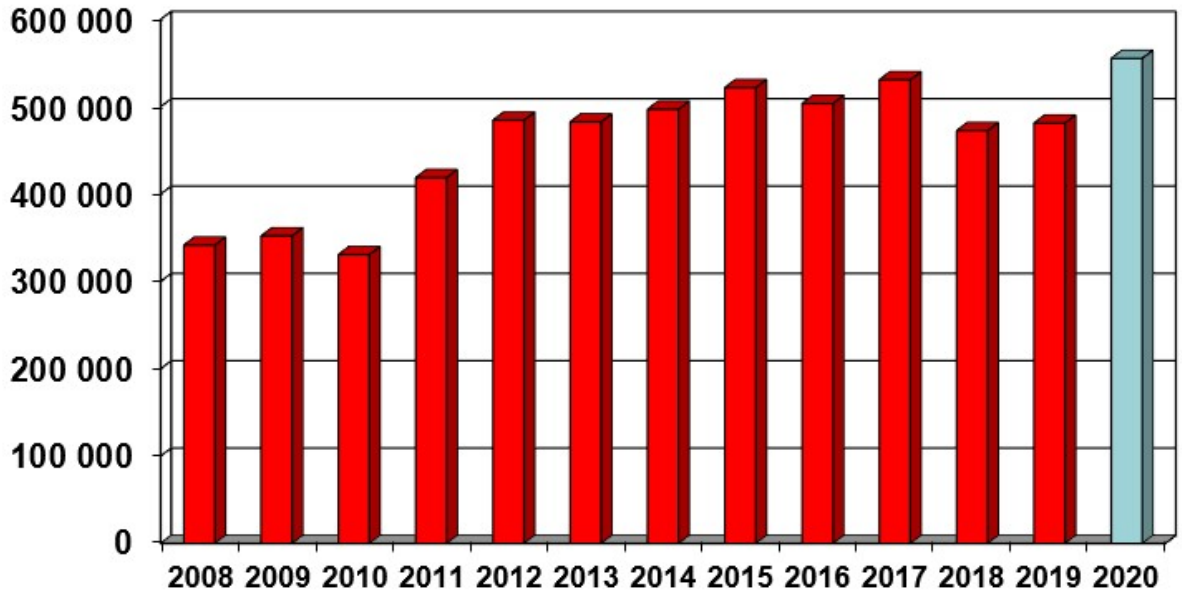

+ Fr. 74'103.00 (+ 13,34%) par rapport aux comptes 2019
+ Fr. 35'443.00 (+ 6,38%) par rapport au budget 2020

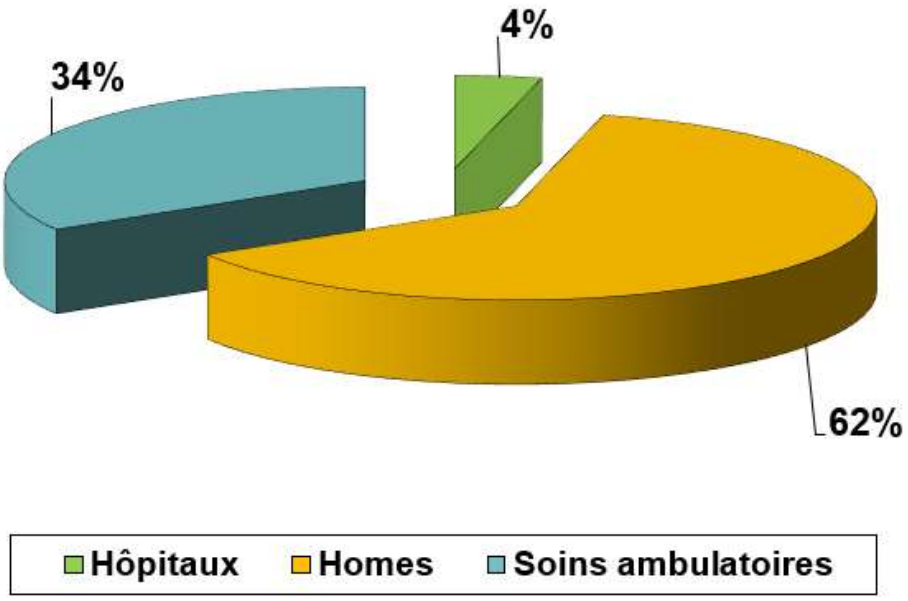

Affaires sociales et tutelles

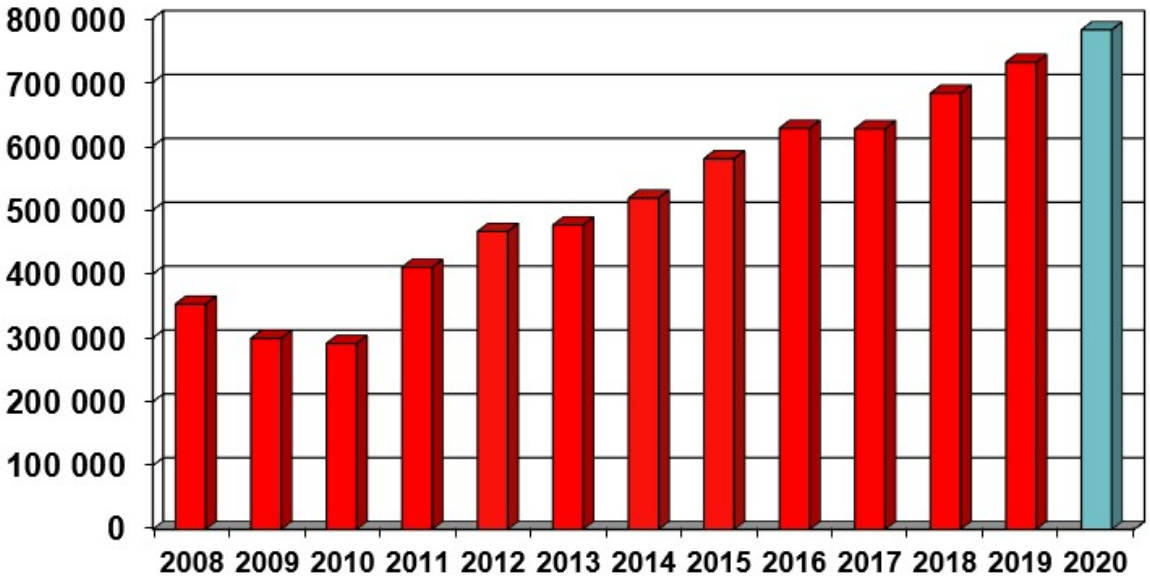

+ Fr. 50’703.00 (+ 6,93 %) par rapport aux comptes 2019
+ Fr. 54’686.00 (+ 7,52 %) par rapport au budget 2020

Evolution des charges liées

	Comptes 2020	Budget 2020		Comptes 2019	
Cantonales	1'618'176.80	+ 48'635.80	+ 3.10%	+ 98'818.50	+ 6.50
Régionales	1'615'098.15	+ 104'806.15	+ 6.94%	- 33'034.98	- 2.00%
Subventions	265'991.05	+ 76'825.05	+ 40.61%	+ 32'092.18	+ 13.72%
Totaux		**+ 230'267.00**		**+ 97'875.70**	

Environnement

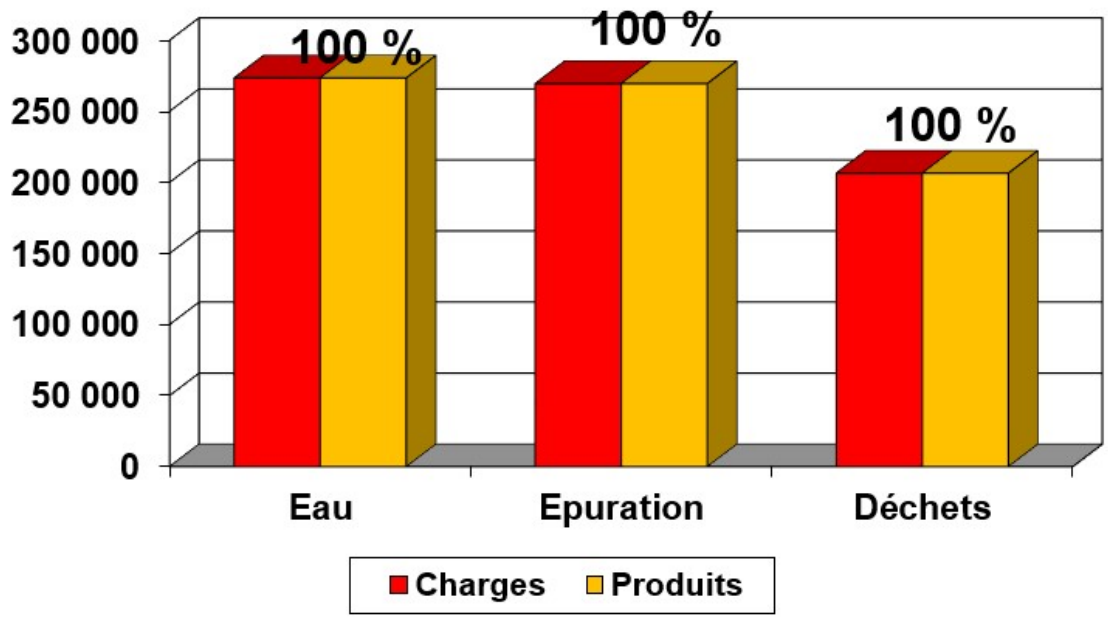

Endettement par habitant

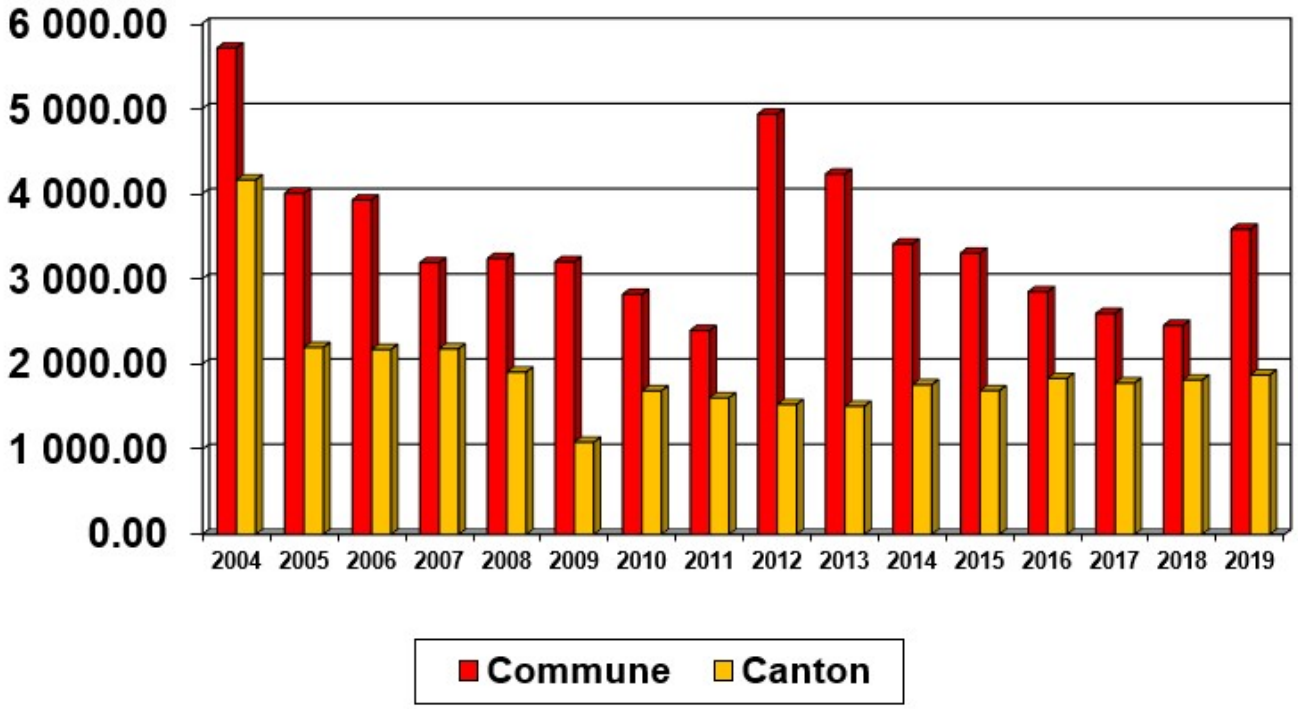

Impôt ordinaire – personnes physiques

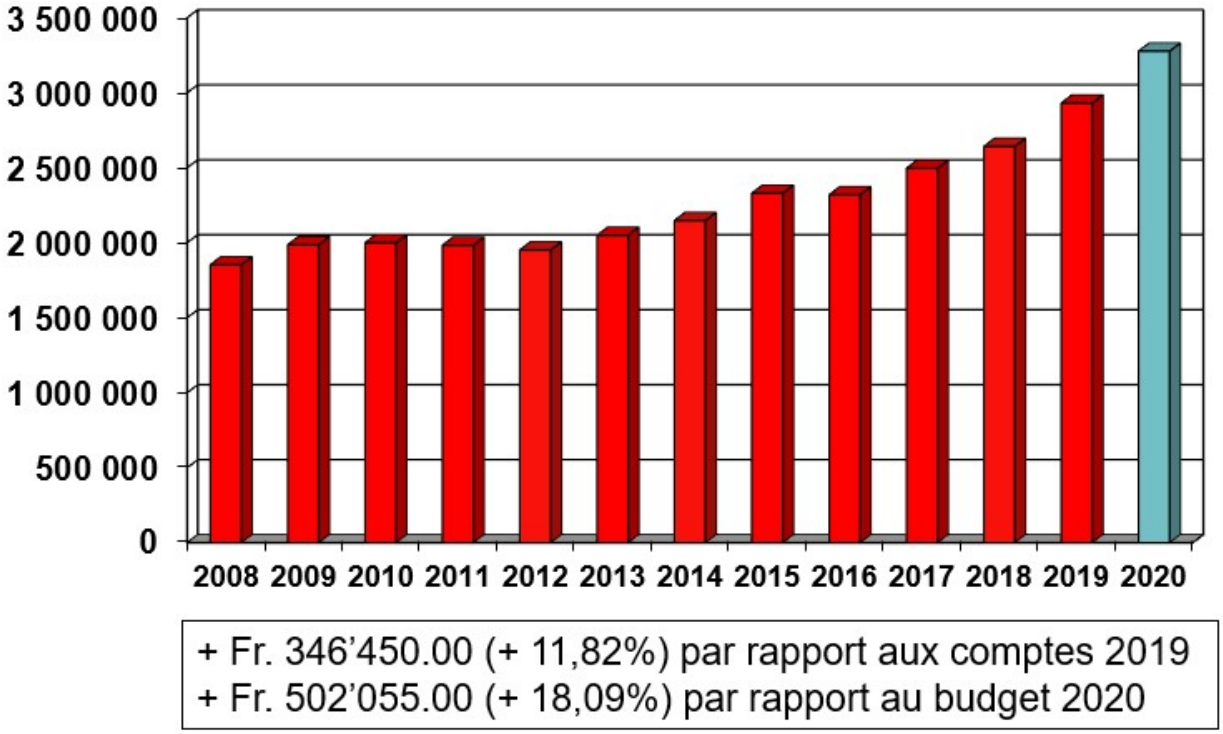

Impôts ordinaires – personnes morales

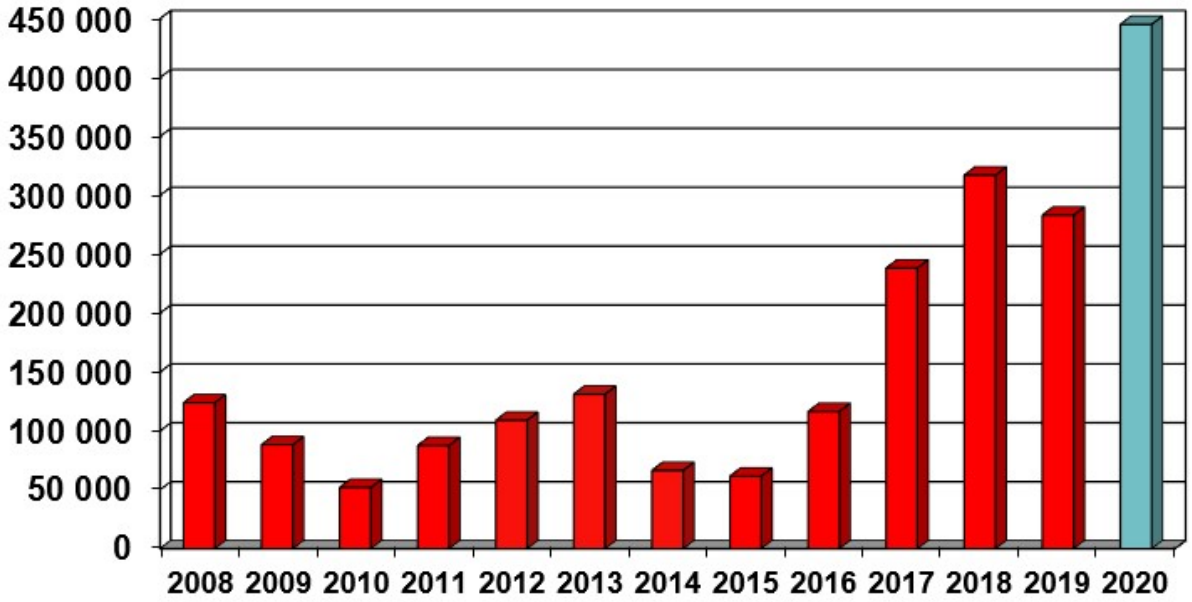

+ Fr. 161'915.00 (+ 57,17%) par rapport aux comptes 2019
+ Fr. 340'104.00 (+ 323,90%) par rapport au budget 2020

Contribution immobilière

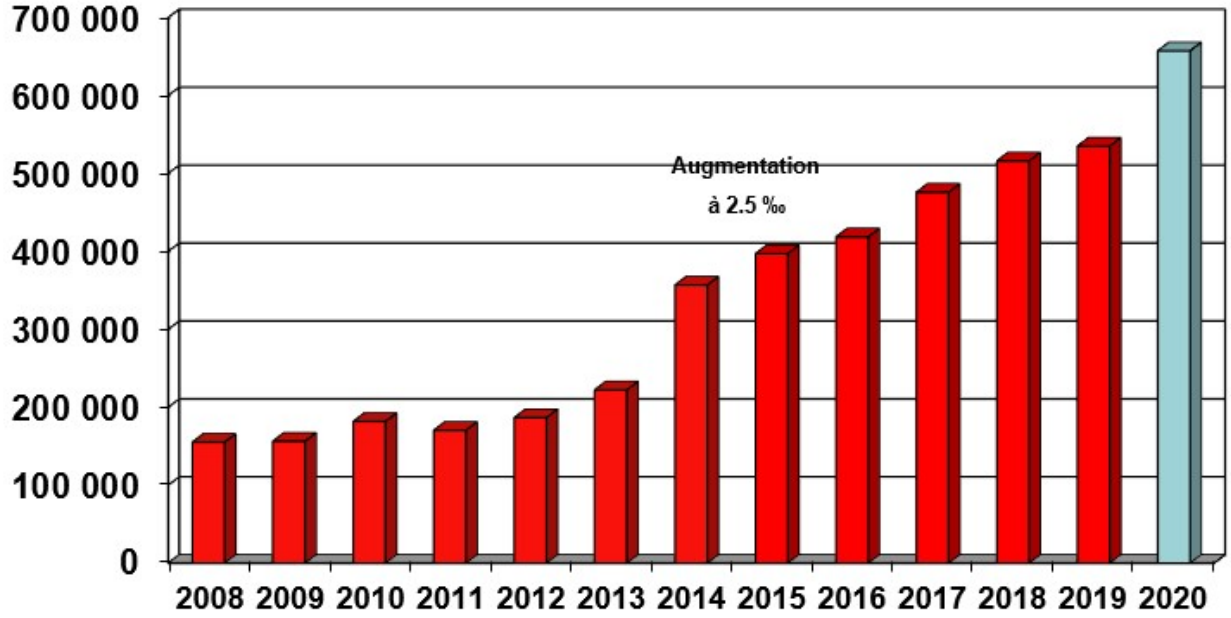

+ Fr. 122'351.00 (+ 22.87%) par rapport aux comptes 2019
+ Fr. 127'320.00 (+ 19.37%) par rapport au budget 2020

Comptes d'investissement

Mme Véronique Dey donne connaissance du résultat du compte des investissements 2020 :

		Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration						
1	Ordre public	47'284.54	18'913.84	45'010.00	18'004.00	190'565.05	76'226.00
2	Enseignement et formation				8'400.00		2'116.80
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
5	Affaires sociales						
6	Transports et communications	143'778.95		2'266'264.00	0.00	244'632.67	76'709.50
7	Protection et aménagement environnement	507'447.95	90'255.25	919'965.00	275'686.00	217'655.35	186'832.95
8	Economie						
9	Finances et impôts	618'880.50	145'000.00	233'316.00	77'345.00	2'463'720.55	234'549.00
	Totaux investissements	**1'317'391.94**	**254'169.09**	**3'464'555.00**	**379'435.00**	**3'116'573.62**	**576'434.25**
	Excédents de charges/produits		**1'063'222.85**		**3'085'120.00**		**2'540'139.37**

3. Rapport de la Commission financière

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
En notre qualité d'organe officiel, la Fiduciaire Cuennet a contrôlé les comptes annuels, bilan, compte de fonctionnement et d'investissement, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. La responsabilité de la tenue de la comptabilité incombe au Conseil communal. La mission de l'organe de révision est de contrôler la bonne tenue de ces comptes.

La Fiduciaire Cuennet atteste qu'elle remplit les critères pour ce mandat. La révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse.

Ces normes requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Sur la base du formulaire de révision établi par le Service des communes, nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon l'appréciation de la fiduciaire, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les commune, au règlement d'exécution de cette loi, à la loi suisse et aux règlements communaux.

La fiduciaire recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

remarque : le rapport de la Commission financière n'a pas été lu ; le document est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, ***M. le Syndic*** pose alors la question suivante :
« Celles et ceux qui approuvent les comptes 2020 de fonctionnement et d'investissement le font en levant la main »

Résultat :	25 oui	0 non	0 abstention

*le Conseil communal ne vote pas les comptes (art. 18 LCo).

M. le Syndic remercie Mme Carole Pasquier Caissière pour son travail.

4. Crédit complémentaire – ruisseau du Bry – Enney

M. Edgar Eggen revient sur le crédit de CHF 15'000.00 accordé par l'assemblée du 27 novembre 2018 pour l'étude de mesures de protection contre les crues du Bry à Enney. Une partie de l'étude a déjà été réalisée et les travaux relatifs au passage à gué dans le quartier du Bry sont terminés.

Toutefois, suite à une nouvelle vision locale en compagnie du service des lacs et cours d'eau, il s'avère que des travaux plus importants devront être réalisés dans le cours d'eau et ses affluents, en particulier la remise en état de barrages dégradés et la réalisation de nouveaux barrages.

Coût devisé des travaux	CHF	11'500.00
Subventions à déduire	CHF	7'705.00
Montant net de la dépense	CHF	3'795.00

Ce crédit complémentaire sera financé par les liquidités de la caisse.

M. Roger Kuster, au nom de la Commission financière, s'exprime ainsi :
« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 11'500.00 pour la poursuite de l'étude de sécurisation du ruisseau du Bry.
Le financement a été communiqué.
La commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 11'500.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver. »

La parole n'étant pas sollicitée, ***M. le Syndic*** demande à ceux et celles qui acceptent le crédit complémentaire de CHF 11'500.00 pour la sécurisation du ruisseau du Bry, de le faire en levant la main.

Résultat :	32	0 non	0 abstentions

5. Commission financière – Election d'un membre

Mme Véronique Dey informe que M. Alexandre Clerc, membre élu au 1er décembre 2020, a présenté sa démission en raison de son déménagement. Pour le remplacer, M. Loïc Andrey, Estavannens, s'est porté candidat.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats ?
Personne ne s'annonçant, il soumet au vote et par acclamation l'élection de M. Loïc Andrey pour la commission financière dès 2021.

En applaudissant, l'assemblée élit M. Loïc Andrey pour la période 2021-2026.

M. le Syndic profite de ce point du tractanda pour adresser ses remerciements à la Commission financière pour sa bonne participation et principalement à son Président, qui après 10 ans de participation, a choisi une retraite bien méritée. Il rappelle que la nouvelle Commission financière est composée de Mme Sandrine Baudevin, Mme Christelle Doumy Jorry, M. Loïc Andrey, M. Alexandre Geinoz et M. Roger Kuster. Il souhaite à cette Commission plein succès.

6. Divers

M. le Syndic passe la parole aux citoyens pour les divers.

M. Alexandre Ecoffey s'exprime sur la question de la mise en place de la limitation de vitesse à 30 km/h, durant la nuit à Villars-sous-Mont. Il estime que cela n'apporte aucune amélioration au niveau du bruit, les plus grandes nuisances se produisent la journée par le passage des camions et des tracteurs. Au niveau de la sécurité, cela n'apporte rien non plus. Il est d'avis que nos autorités devraient homologuer plutôt des véhicules moins bruyants.

M. Charles Rime répond que le canton a décidé de ces mesures de limitation de vitesse dans le cadre des études liées au bruit routier. La commune n'a aucun pouvoir de décision dans ce cas précis car la route est cantonale. Le Conseil communal a lui-même été surpris de cette décision et il a profité de demander d'étendre le secteur et les heures, mais sans succès.

Pour sa part, ***M. Jean-François Grangier*** a constaté que la chaussée était en mauvais état au centre du village. Les trous qui ont été certainement fait par le déplacement des machines travaillant sur la voie TPF provoquent plus de bruit et de nuisances que le passage de véhicule à une vitesse normale.
Il relève que le panneau de signalisation 30 km/h durant la nuit est très mal placé et qu'il obstrue la visibilité au débouché du chemin des Loyettes sur la route cantonale.

Au terme des débats, ***M. le Syndic*** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal. Il cite M. Edgar Eggen qui quitte le Conseil communal après 15 ans de bons et loyaux services et qui, avec le temps, a appris à prononcer le nom des chalets avec l'accent.

Il remercie aussi l'administration et tout le personnel communal. Il s'adresse également aux citoyens pour les remercier de leur participation aux assemblées. Il souhaite les meilleurs vœux à la nouvelle équipe du Conseil communal.

Mme Marcelle Page s'étonne pour sa part que la ligne jaune délimitant l'espace des piétons s'efface sur le long de la route de la Vudalla. Elle demande si elle sera à nouveau marquée.

M. Charles Rime explique que ce marquage a été accordé provisoirement à la commune par le Canton. Il aurait fallu l'effacer, mais cela avait un coût avoisinant les CHF 20'000.00. La commune a donc décidé de laisser faire le temps. Cet espace de sécurité ne sera pas marqué.

Mme Marcelle Page pense alors que la commune devra réaliser un trottoir reliant le village jusqu'au Bry.

M. le Syndic explique que cela aurait été possible, mais l'espace réservé aux piétons aurait dû être sécurisé par des obstacles, style poteaux, ce qui aurait amené des nuisances et des inconvénients pour les utilisateurs journaliers, car cela rétrécit la chaussée.

Mme Anne-Marie Seydoux, Vice Syndique, prend la parole et s'exprime ainsi :

Cher Claudio, cher collègue,

Au terme de cette période législative, tu as décidé de mettre un point final à ton mandat de conseiller communal et de Syndic de ta commune.
Tu t'es engagé activement et totalement à la vie politique, d'abord pour ton village, Villars sous Mont, puis pour notre commune, et enfin en 2016 tu deviens notre syndic.
Le bilan nous montre qu'en ce laps de temps, malgré des dossiers de plus en plus complexes et les lourdeurs administratives parallèles, le Conseil communal a réalisé de belles et grandes choses pour la collectivité. Tout ça avec la confiance de nos citoyens. Nous pensons tout d'abord à la fusion des villages en 2004, puis au développement du réseau d'eau, à la construction de quartiers d'habitation, à l'ouverture de la zone d'activité à Enney, à l'assainissement des passages à niveaux dangereux, à la construction d'une nouvelle école, puis dernièrement à la rénovation de l'auberge….
D'autres réalisations sont en cours, et les projets ne manquerons pas à la nouvelle législature.
Les satisfactions et succès sont plus nombreux que les revers ! c'est bien le signe que tu as été apprécié pour ce que tu as conduit.
Alors, fort de riches expériences, de belles rencontres et de grand moment de partage amical et collégial, nous te souhaitons, au nom du conseil et des citoyens une belle et active retraite !
Merci pour ton dévouement et ton engagement !

Cher Edgar, cher collègue,
C'est également au terme de cette période législative que tu as décidé de mettre un point final à ton mandat de conseiller communal.
Durant 15 ans, tu t'es engagé sans compter dans la vie politique de la commune de Bas-Intyamon.
Les forêts, les endiguements, l'agriculture et les chalets d'alpages n'ont plus de secrets pour toi. Nous nous sommes également engagés ensemble pour mettre sur pied un gros bébé, l'accueil extrascolaire, ce qui n'était pas gagné d'avance…
Ni toi, ni le Conseil communal n'a été au chômage. Des dossiers difficiles ont été traités et menés du mieux possible. Certains sont encore en cours. Quant à l'exploitation de nos forêts, la rénovation et conservation du patrimoine alpestre, la sécurisation de ruisseaux…. Ce sont des dossiers, mais surtout des éléments vivants, donc sans cesse à améliorer et à dompter.
Alors fort de ces riches expériences, de ces belles rencontres dans la collégialité, nous te souhaitons une belle et active retraite !
Merci pour ton dévouement et ton engagement !

L'assemblée est levée à 20:35 h.

La Secrétaire :	**Le Syndic :**
E. Dupont	**C. Derada**

COMMUNE DE BAS-INTYAMON

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

COMPTES 2020

La commission financière s'est réunie avec le conseil communal en date du 7 avril 2021 concernant le contrôle des comptes 2020. Des compléments d'informations et des explications supplémentaires nous ont été fournis, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissements.

Selon les documents remis par la fiduciaire Cuennet à Bulle, nous pouvons vous informer qu'à ce jour les comptes de fonctionnement et d'investissement présentés à cette assemblée sont conformes aux normes de la loi sur le financement des communes.

Nous attestons que ces derniers ont été vérifiés selon les exigences légales et approuvons le rapport de l'organe de révision établi par la fiduciaire Cuennet. Nous avons pris également connaissance de leurs remarques et observations.

Nous remercions le conseil communal, ainsi que la caissière communale, Mme Carole Pasquier d'avoir porté toute leur attention à ses écritures.

La Commission Financière donne donc son préavis favorable et recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020, ainsi que le bilan au 31.12.2020 et d'en donner ainsi décharge aux organes responsables.

La commission financière

Le président

Jean-Marc Wicki

La secrétaire

Sandrine Baudevin

Enney, le 8 avril 2021